



Comité international
des Jeux de la
Francophonie

CAHIER DES CHARGES

DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Billetterie

SOMMAIRE

I ► SYSTÈME DE BILLETTERIE	1
Objectif	1
Tarif attractif des billets	1
Sécurisation des billets	1
Visibilité pour les partenaires	2
II ► BILLETTERIE MATÉRIELLE ET BILLETTERIE DÉMATÉRIALISÉE	2
Billetterie matérielle	2
Billetterie dématérialisée (numérique)	2
III ► MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	3
Moyens humains	3
Moyens financiers	3
IV ► RECETTES ATTENDUES	4
Estimation des recettes en fonction de la jauge des sites	4



I ► SYSTÈME DE BILLETTERIE

Objectif

Le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) devra mettre en place un système de billetterie rapide et efficace à la dimension des Jeux.

La commission Billetterie aura ainsi des objectifs spécifiques :

Dans un premier temps, elle devra mettre en place un système fluide de billetterie, d'invitation et de contrôle approprié sur les sites des cérémonies, des compétitions sportives, des concours artistiques et des activités de développement, et sur tout autre site.

Dans un second temps, elle mettra en place un service de vente de billets rapide et efficace s'appuyant sur des prévisions et sur la fixation de quotas d'accès pour chaque catégorie.

L'engouement suscité par les Jeux est un critère déterminant d'évaluation de son succès. Bien que ce soit une ville qui soit désignée comme hôte des Jeux, c'est bien tout le pays dans sa diversité qui est concerné. La billetterie s'adaptera donc aux différents profils et à la localisation du public pour permettre que les Jeux soient véritablement inclusifs, festifs et populaires.

Les différents profils de public seront établis de manière à faciliter la gestion des flux de personnes sur les différents sites. Ainsi, pour toutes les cérémonies, compétitions sportives et concours culturels, les billets seront produits en tenant compte des catégories suivantes :

- VIP ;
- Partenaires ;
- Professionnels de la discipline ;
- Apprenants de la discipline (élèves) ;
- Groupements ou associations ;
- Grand public.

Seul le grand public est concerné par la billetterie. Les cartes d'accréditation remises aux officiels et aux membres des délégations auront une validité transversale (elles seront valables pour tous les sites pendant toute la durée des Jeux) et serviront de titres d'accès aux sites.

Tous les billets payants sont valables pour une entrée, une journée ou pour toute la durée des Jeux, suivant la formule retenue, et restent utilisables en cas de modification des dates ou de lieu d'un événement.

Tarif attractif des billets

Les billets sont proposés à des tarifs attractifs pour mobiliser la population et lui permettre l'accès aux sites de compétition. Plusieurs formules sont proposées : par match, par jour, pour les compétitions sportives, pour les concours artistiques ou pour l'ensemble des compétitions et concours.

Sécurisation des billets

La commission Billetterie supervisera la production des billets avant et pendant les Jeux, et s'occupera de leur ventilation sur les différents sites et points de ventes.

Afin de fluidifier le contrôle des accès, le CNJF peut mettre en place un système de billetterie électronique. Le billet électronique, aussi appelé e-billet, est un billet enregistré numériquement qui ne nécessite pas de support physique. Il s'achète sur Internet et est envoyé par courriel à l'acheteur, ce qui simplifie considérablement l'acte d'achat.

En cas de recours à la billetterie électronique, il faut faire appel à un prestataire reconnu proposant un système de vente en ligne sécurisé.

Visibilité pour les partenaires

Les partenaires seront cités au verso des billets, ce qui leur offrira une certaine visibilité.

II ► BILLETTERIE MATÉRIELLE ET BILLETTERIE DÉMATÉRIALISÉE

Le CNJF assurera autant que possible une billetterie dématérialisée (numérique) pour les spectateurs.

Le CNJF pourra également prévoir une billetterie matérielle, c'est-à-dire dont la réservation peut être faite en ligne mais qui devra être retirée à un point de vente.

Billetterie matérielle

Le CNJF doit assurer le suivi de la mise en place ainsi que de la production des billets. Il fera appel à un prestataire spécialisé qui s'occupera de la production des billets, du contrôle électronique aux entrées et de la remontée des statistiques, et qui mettra à la disposition de la commission Billetterie un outil de gestion des ventes de billets en ligne.

Les billets proposés au niveau des points de vente seront sur support matériel pour en faciliter la gestion.

Les spectateurs étrangers et nationaux qui le désirent pourront néanmoins acheter leurs billets en ligne sur le site officiel du CNJF. À son arrivée dans le pays d'accueil des Jeux, la personne ayant effectué une réservation en ligne pourra confirmer sa réservation en payant et en récupérant ses billets sur place. Toutes les réservations de billets non confirmées la veille de l'événement seront automatiquement annulées et les billets remis en vente.

Les billets réservés et payés en ligne pourront être envoyés aux acheteurs qui le désirent à leurs frais. Le retrait du billet s'effectuera sur présentation de la pièce d'identité de la personne ayant réservé et du numéro de réservation.

La gestion des réservations en ligne est confiée au prestataire chargé du système d'information. Ce dernier met à la disposition de la commission Billetterie la liste des réservations.

La souche des billets est remplacée par l'enregistrement automatique des informations relatives à l'entrée via le QR Code. En plus du contrôle électronique, un coupon de contrôle manuel sera retenu lors de l'accès au lieu de l'événement, l'autre partie du billet étant conservée par le spectateur.

Les billets doivent également être disponibles à la vente sans réservation préalable. En effet, l'expérience des éditions passées montre que 10 % des billets vendus le sont sans réservation. Le public doit pouvoir les acquérir sur les différents sites de compétition ou chez les revendeurs agréés.

Billetterie dématérialisée (numérique)

Avec le développement des nouvelles technologies, la billetterie dématérialisée est recommandée. Les billets ne servent pas uniquement à permettre l'accès à un événement. Ils constituent également une représentation tangible du thème de l'événement.

Il ne s'agit pas là de la vente classique du billet, mais bien de la vente d'espace sur ce même billet. Il est désormais possible de tirer profit du support en lui-même. En effet, un encart est mis à la disposition des organisateurs sur le billet, dans le but qu'il soit vendu à un annonceur, à un exposant, ou à toute marque en lien avec l'événement, ou bien prêté à un sponsor.

Le CNJF fera appel à un prestataire reconnu dans la conception des billets dématérialisés.

La réservation, le paiement et la production/délivrance du billet sera fait en ligne et le billet sera contrôlé numériquement. Il pourra être imprimé au besoin.

III ► MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Moyens humains

La commission Billetterie est chargée de la création ainsi que de l'organisation des activités de la billetterie. Elle doit contribuer à la mise en application de la politique arrêtée, mettre en œuvre le plan opérationnel et proposer des stratégies pour susciter l'intérêt du public et le mobiliser en faveur des différents événements. Enfin, elle doit veiller à la bonne gestion et au bon déroulement des différents processus de billetterie.

Pour fonctionner, la billetterie a besoin d'une équipe de vente, composée notamment de bénévoles, qui sera chargée de ses différents aspects :

- Production (billets électroniques, impression des billets matériels, estampillage et impression des bracelets d'accès) ;
- Technique (maintenance de la plateforme billetterie et gestion des litiges) ;
- Contrôle d'accès (gestion des contrôleurs d'accès) ;
- Logistique (gestion des billets, de l'équipement pour le fonctionnement des bureaux, des scanners, des hologrammes de sécurité et des bracelets d'accès).

Moyens financiers

Le CNJF devra prendre en compte les besoins suivants :

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Fonctionnement			
Logistique			
Formation des bénévoles			
Bracelets d'accès			
Hologrammes de sécurité			



IV ► RECETTES ATTENDUES

Estimation des recettes en fonction de la jauge des sites

Le CNJF doit évaluer la jauge des différentes infrastructures devant accueillir les Jeux et effectuer une simulation tenant compte des places disponibles et du prix de vente des billets. Cette simulation lui permettra d'estimer les recettes attendues de la vente des billets.

